

# Consignes particulières liées au COVID-19

Bonjour,

Si vous vous apprêtez à suivre un cours, voici le règlement en vigueur en accord avec les mesures de distanciation physique et de prévention contre le Covid-19 instaurées par le gouvernement.

Les risques actuellement liés à la Covid-19 nous conduisent à prendre des mesures particulières d'organisation afin de garantir la santé et la sérénité de chacune et de chacun. Même si, pour vous, ces mesures apparaissent excessives, nous avons tous des sensibilités différentes par rapport à ce phénomène et il est important que chacun puisse se sentir en sécurité. Enfin, en tant qu'établissement recevant du public, nous avons la responsabilité de suivre les recommandations des autorités dont nous dépendons.

## **En pratique :**

**-Le port du masque est obligatoire dans les établissements recevant du public.**

**Du moment de votre arrivée à celui de votre départ, le masque est à porter dans les espaces clos durant tous vos déplacements, ainsi que lors des sessions de méditation.**

- Tous les étudiants ont des logements individuels (chambres ou espaces cloisonnés).
- Au moment des repas, vous êtes servi par un bénévole portant masque et gants (vous ne pouvez pas vous servir seul) .

## **Il vous est demandé d'apporter :**

**- des masques (réutilisables ou jetables) en quantité suffisante pour toute la durée du cours. Si vous prenez des masques jetables, il nous semble nécessaire d'en disposer d'une trentaine pour un cours de 10 jours.** N.B. Les masques seront fournis aux servants

- votre châle de méditation
- une gourde + un thermos
- un stylo pour vous inscrire à votre arrivée

Nous vous remercions pour votre compréhension et coopération.

Bien cordialement,

Le management